



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL**
No 16 – 23 août 2012

EN BREF :

- Mouche de la carotte en Montérégie : début des traitements.
- Thrips dans la laitue et le céleri.
- Tétranyques dans le poireau et le céleri.

*Cet avertissement ne présente que les nouveautés ou les éléments qui ont évolué de manière importante depuis la semaine dernière. Référez-vous au besoin à l'avertissement **No 15** pour avoir plus d'information sur l'ensemble des ennemis observés dans les cultures (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn12.pdf>).*

MOUCHE DE LA CAROTTE

Une hausse importante du nombre de captures a été observée cette semaine en Montérégie-Ouest à la station de Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada). **Pour les producteurs de cette région qui ne font pas de piégeage et qui ont observé des pertes reliées à cet insecte par le passé, il est recommandé de commencer les traitements foliaires.**

Le nombre de mouches capturées dans la région de Québec (Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale) et dans Lanaudière est demeuré bien au-dessous du seuil d'intervention (0,2 mouche/piège/jour basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents). Aucune intervention n'est encore justifiée pour ces régions.

Notez cependant que, dans les champs non irrigués, le faible taux d'humidité du sol que l'on a présentement favorise peu la survie des œufs. Voici en rappel, les principales recommandations concernant les traitements :

- Traitez vos champs en début de soirée lorsque le vent tombe, mais avant le coucher du soleil.
- Lorsque le sol est chaud et sec, on peut retarder le traitement jusqu'à la prochaine pluie; les œufs de la mouche de la carotte étant sensibles à la déshydratation.
- Répétez le traitement tous les 7 jours, en alternant des matières actives appartenant à des groupes chimiques différents.
- Cessez tout traitement 30 jours avant la récolte, puisqu'il faut un mois entre la ponte et l'entrée de la larve dans la racine.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 14** du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>).



THRIPS DANS LA LAITUE ET LE CÉLERI

Les thrips continuent d'exercer une forte pression en **Montérégie-Ouest**, même sur des cultures habituellement peu affectées par ce ravageur. Quelques champs de céleri et de laitue sont suffisamment touchés (forte décoloration du feuillage) pour que des interventions soient requises.

Dans la **laitue**, bien qu'il ne semble pas y avoir d'insecticides homologués spécifiquement pour lutter contre les thrips, plusieurs des insecticides homologués contre d'autres ravageurs seraient efficaces contre cet insecte. On peut donc profiter des traitements effectués contre d'autres ravageurs pour réprimer du même coup les thrips présents. Les produits suivants : ORTHENE, CYGON, LAGON, MATADOR, SILENCER, DELEGATE, SUCCESS et ENTRUST, entre autres, seraient efficaces contre les thrips.

Dans le **céleri**, seul le MALATHION 25W serait homologué contre les thrips. Les produits suivants : ORTHENE, CYGON, LAGON, DELEGATE, SUCCESS, ENTRUST et AGRI-MEK, qui sont homologués dans le céleri contre d'autres ravageurs seraient également efficaces contre les thrips.

TÉTRANYQUES DANS LE POIREAU ET LE CÉLERI

Le tétranyque à deux points, un autre ravageur dont la présence est associée aux années chaudes et sèches, est aussi davantage observé.

Dans le **poireau**, les populations continuent d'augmenter sur certains sites dans la **région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches)**, notamment du côté de l'Île d'Orléans. L'insecte a aussi été observé dans cette culture pour la première fois cette semaine (quelques champs affectés) en Montérégie-Ouest. Au début, on retrouve l'insecte sous les coudes formés par les longues feuilles repliées, comme c'est le cas pour les thrips. Le malathion demeure la seule option pour lutter contre les tétranyques dans le poireau, mais avec une efficacité souvent décevante.

Au moins un foyer de dommages a aussi été observé en **Montérégie-Ouest** dans un champ de **céleri**. Des produits à base de malathion et de savon insecticide sont homologués contre les tétranyques dans le céleri. Notez cependant qu'AGRI-MEK (abamectine), homologué contre les mineuses dans le céleri, devrait également être efficace contre les tétranyques.

Le bulletin d'information **No 03** publié le 6 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn12.pdf>) présente la liste des insecticides homologués dans le céleri et le céleri-rave contre les ravageurs les plus fréquemment rencontrés.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – carotte, céleri, laitue... – 23 août 2012

